



## Négociation annuelle obligatoire 2020

Les organisations syndicales ont été convoquées pour la présentation des documents NAO et établir le calendrier.

Dates des NAO :

- **16 mars à 14h**: réponses aux différentes questions et revendications des organisations syndicales.
- **23 mars à 10h**: début des négociations.

Nous avons redemandé que les NAO se déroulent sur le site de Bourbon-Lancy. La direction a refusé notre demande.

Lors de cette réunion les autres organisations nous ont rejoints, sur le fait de ne pas négocier la prime PEPA (prime Macron) pendant les NAO. Mais nous avons réaffirmé que nous étions favorable à la négociation de cette prime en dehors des NAO.

La CGT